

Facilitez vos démarches, renseignez-vous avant de vous déplacer

Pour obtenir une information ou connaître l'adresse du point d'accueil le plus proche de chez vous (Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) :

www.prefecturedepolice.paris

Standard

. 01 53 71 53 71 / 01 53 73 53 73

Démarches administratives

. 01 58 80 80 80

CNI, passeports : du lundi au vendredi, de 9h à 16h

Permis de conduire : du lundi au vendredi de 14h à 16h

Serveur vocal (du lundi au vendredi de 14h à 16h)

. 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

Rubriques : points d'accueil, titres d'identité et sorties du territoire, titres de séjour, fourrières (possibilité de savoir si votre véhicule a été enlevé et où il se trouve), recrutement, permis de conduire et cartes grises, etc.

Service des objets trouvés

. 0 821 00 25 25 (0,12 € la minute)

Service mobile

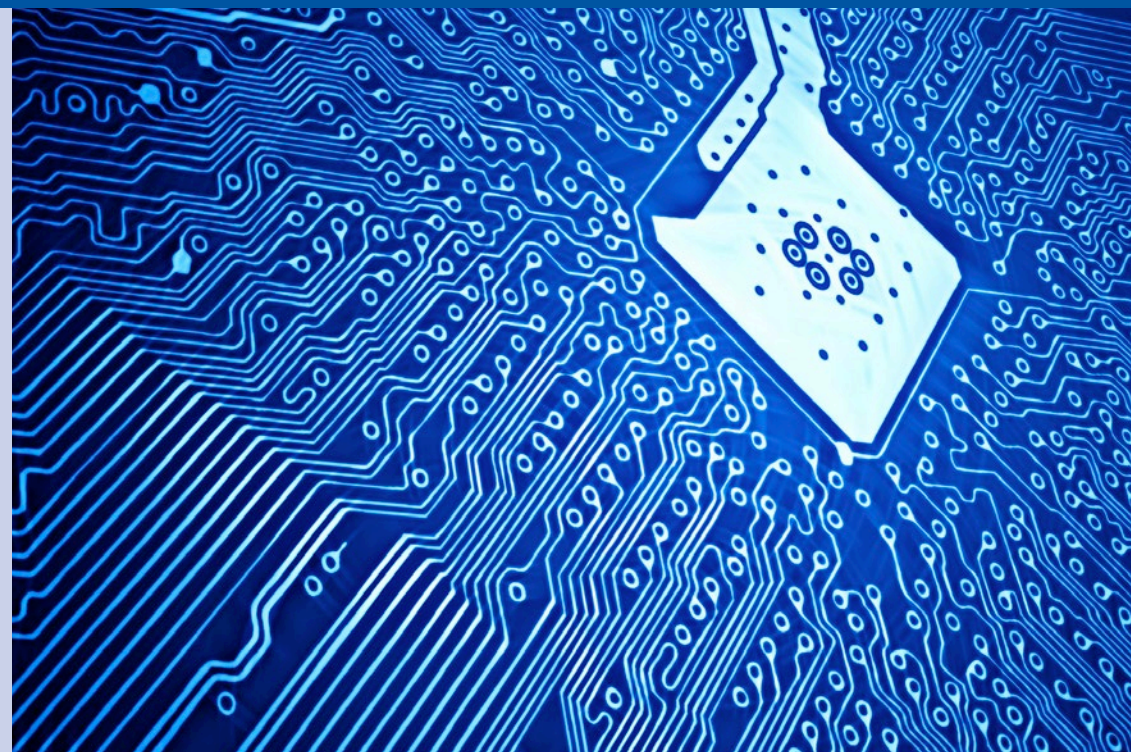
. **Préf.Police**

Services pratiques (localisation d'un véhicule en fourrière, coordonnées des services de police, objets trouvés et démarches administratives) à télécharger gratuitement sur Apple Store, Android Market et Mon Windows phone.

Informations valables au 01 04 15 sous réserve de modifications ultérieures

LA PRÉFECTURE DE POLICE

La Brigade d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information (BEFTI)



La BEFTI, un service de police judiciaire spécialisé dans la lutte contre la cybercriminalité

Les services de la préfecture de Police reçoivent un nombre croissant de plaintes pour des faits délictueux commis sur Internet.

Les actes relevant de l'accès ou du maintien frauduleux dans un système de traitement automatisé des données sont confiés à la Brigade d'enquêtes des fraudes aux technologies de l'information de la Direction de la Police Judiciaire.

■ Les activités de la BEFTI

Elle est composée de policiers, titulaires de la qualification d'Investigateur en CyberCriminalité (ICC). Compétente sur le ressort de Paris et de la petite couronne, elle travaille sous l'autorité des Procureurs de la République et des juges d'instruction. Elle est chargée d'élucider diverses infractions informatiques et notamment :

- les intrusions et les compromissions d'ordinateurs et de réseaux,
- les contrefaçons de logiciels,
- les extractions de bases de données personnelles,
- le piratage de réseaux téléphoniques,
- les défigurations de sites,
- les défauts de sécurisation des bases de données personnelles.



Elle apporte également une assistance technique et matérielle aux autres services de la police judiciaire et aux commissariats du ressort.

Enfin, elle contribue à la diffusion d'une culture de cybervigilance et de cybersécurité auprès du grand public et de professionnels du secteur informatique.

■ Conseils de sécurité

Première
démarche

s'approprier une culture
de cybervigilance et de cybersécurité

MOT DE PASSE

- Choisissez des mots de passe ne figurant pas dans le dictionnaire, ils sont plus difficiles à pirater.
- Mélangez lettres et chiffres dans vos mots de passe.
- Évitez les mots de passe relatifs à des informations personnelles (date de naissance, nom du chien, etc.).
- Ne laissez pas d'aide-mémoire (post-it ou autre) à proximité de l'ordinateur.
- Changez toujours les mots de passe par défaut (après installation d'un réseau Wi-Fi par exemple).
- Évitez les gestionnaires de mot de passe sur votre navigateur si vous êtes plusieurs à l'utiliser chez vous.
- Ne jamais retenir de mot de passe dans l'ordinateur ou le téléphone.
- Ne choisissez pas de questions secrètes que d'autres personnes pourraient deviner (par les réseaux sociaux par exemple).

PROTECTION CONTRE LES INTRUSIONS

- Sécurisez votre réseau Wi-Fi (préférer la protection par clé WPA2 plutôt que par clé WEP).
- Mettez régulièrement à jour votre système d'exploitation (Windows, Linux, etc.), vos logiciels (navigateur Internet par exemple), votre anti-virus et votre pare-feu.
- N'exécutez jamais de programmes dont vous ne connaissez pas la finalité ou l'expéditeur. Scannez-les à l'aide d'un anti-virus à jour en cas de doute.
- N'hésitez pas à vous faire aider d'une personne de confiance ayant des connaissances en informatique pour l'installation de vos logiciels de sécurité.
- Dès constatation de l'infraction, cessez l'utilisation du poste pour éviter d'effacer des preuves à durée de vie limitée utiles à l'enquête.
- Ne jamais cliquer sur un lien reçu par mail, y compris s'il provient d'une personne que vous connaissez. La bonne démarche consiste à rechercher le site Internet via un moteur de recherche et à trouver (si elle existe) la page proposée par le lien du mail.



ESCROQUERIE

- Ne répondez pas aux mails douteux en provenance d'inconnus et ne cliquez jamais sur un lien proposé dans de tels mails.
- En cas de doute sur le contenu d'un mail envoyé par un proche, demandez-lui par un autre moyen de communication s'il a bien envoyé ce mail.
- Aucun service ne vous demandera jamais vos identifiants et mots de passe, même pour de soi-disant raisons de sécurité. Si vous recevez ce type de mail frauduleux : www.phishing-initiative.com
- Pour les transactions sur Internet, vérifiez que la page de paiement est sécurisée (souvent une adresse commençant par <https://>).
- Méfiez-vous des « affaires du siècle » par des particuliers sur les sites de vente et évitez les paiements par Mandat Cash ou Western Union si ceux-ci vous sont proposés par une personne inconnue. Ces solutions sont conçues pour un transfert d'argent entre personnes de confiance.
- Vous pouvez signaler les spams (mails indésirables) au 33 700 par SMS.
- Vous pouvez également signaler des contenus illicites. Info escroquerie : 0 811 02 02 17

■ Soyez vigilant en toute occasion

Par la consultation de sites Internet d'information :

<http://www.ssi.gouv.fr/>

<http://www.cert.ssi.gouv.fr/>

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/>

<http://www.cnil.fr/>

<http://www.jeunes.cnil.fr/>

ou des sites de signalement de faits ou de contenus :

<https://www.internet-signalement.gouv.fr/>

<https://www.signal-spam.fr/>

<http://phishing-initiative.com/>

■ Vous êtes victime d'un piratage informatique

Si vous êtes victime de piratage informatique et non pas d'escroquerie via Internet dans les départements 75, 92, 93 et 94, vous pouvez vous rapprocher du commissariat ou de la gendarmerie de votre domicile.



**Brigade d'enquêtes sur les fraudes
aux technologies de l'information**

122/126, rue du Château des Rentiers

75013 Paris

pppj-befti-information@interieur.gouv.fr